CRÉER L'HISTOIRE DE PAROISSE ET DE PIEU

L'outil de création de l'histoire d'une unité facilite la tâche des dirigeants de paroisses et de pieux qui enregistrent les événements au moment où ils se produisent, puis les publient immédiatement pour le profit des membres.

Y A-T-IL EU DANS VOTRE PAROISSE OU VOTRE PIEU DES EXPÉRIENCES QUI ENCOURAGENT LA FOI ET QUE VOUS AIMERIEZ RACONTER ?

Suivez ces trois étapes simples qui vous guideront au cours de la procédure en ligne.

1 CRÉER

QUE DOIS-JE INCLURE ?

Les expériences qui renforcent la foi et l'unité et décrivent les efforts accomplis pour vivre l'Évangile.

QUI RÉDIGE LES HISTOIRES ?

Les auteurs au sein des paroisses sont les épiscopats, les greffiers, les dirigeants d'organisation, les historiens de paroisse et les autres appels sélectionnés.

Les auteurs au sein des pieux sont les présidences de pieu, les greffiers de pieu, les membres du grand conseil, les dirigeants des organisations de pieu, les historiens de pieu et les autres appels sélectionnés.

COMMENT COMMENCER ?

Les auteurs de paroisse et de pieu créent une histoire à l'aide d'une interface qui permet également d'inclure des photos ou tout document significatifs. Les dirigeants de pieu peuvent également envoyer des invitations par courriel aux dirigeants d'organisations pour qu'ils cliquent sur un lien et commencent à rédiger l'histoire du pieu.

QUE DOIS-JE ÉVITER ?

N'insérez pas de renseignements sacrés, privés, confidentiels ou sensibles. Évitez d'utiliser toute documentation créée par une autre personne.

COMMENT ENVOYER L'HISTOIRE ?

Vous pouvez enregistrer le brouillon de votre histoire jusqu'à ce que vous ayez terminé de la rédiger. Dès que vous aurez terminé, cliquez sur **Envoyer** ce qui débutera la procédure d'approbation de l'histoire.

2 APPROUVER

QUI EST AUTORISÉ À APPROUVER ?

Approbateurs de paroisse : L'histoire de la paroisse est approuvée par l'historien de paroisse, le greffier de paroisse ou l'épiscopat.

Approbateurs de pieu : L'histoire du pieu est approuvée par l'historien de pieu, le greffier de pieu ou la présidence de pieu.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'APPROBATION ?

Les histoires doivent être précises et appropriées. Elles ne doivent pas contenir d'informations qui pourraient blesser, violer la vie privée, divulguer des renseignements confidentiels ou utiliser une documentation créée par d'autres personnes.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'APPROBATION ?

Les histoires approuvées sont publiées en ligne pour que les membres de l'unité puissent les lire.

3 TRANSMETTRE

QUI PEUT LIRE LES HISTOIRES APPROUVÉES ?

Les membres de la paroisse peuvent lire les histoires envoyées par les dirigeants de la paroisse, et les membres du pieu peuvent lire les histoires envoyées par les dirigeants de pieu. Les membres vivant en dehors d'une unité ne peuvent pas lire histoires la concernant.

LES HISTOIRES DOIVENT-ELLES ÊTRE ENVOYÉES AU SIÈGE DE L'ÉGLISE ?

Non. Les histoires approuvées sont automatiquement conservées par l'Église à mesure que les unités les publient.

LA PROCÉDURE EST CONTINUE

Répétez cette procédure pour créer une nouvelle histoire chaque fois que votre unité vit une expérience significative ou chaque fois que vous voulez réfléchir aux efforts de votre unité pour servir les personnes et les familles.

L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS

COMMENCER

UnitHistory.ChurchofJesusChrist.org

© 2023 by Intellectual Reserve, Inc. Tous droits réservés. Version : 9/22.
Translation of *Creating Ward and Stake Histories*. French. PD80008240 140. Imprimé aux États-Unis